

84

dodis.ch/39411

*Notice du Directeur adj. de la Direction politique, M. Gelzer,
au Délégué à la coopération technique du Département politique,
M. Heimo¹*

[Berne,] 21 mai 1974

La lettre ci-jointe de notre Ambassade à Colombo² soulève la question générale de savoir si notre politique d'assistance technique à l'égard d'un pays déterminé est affectée lorsque celui-ci lèse des intérêts économiques suisses³.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir répondre à notre Ambassade⁴ en lui indiquant quelle a été notre pratique jusqu'à ce jour et quelles réflexions vous inspire, pour votre part, la situation évoquée.

De notre point de vue, il serait opportun de différer, dans le cas d'espèce, une communication aux autorités de Sri Lanka à propos du programme de météorologie⁵ pour quelque temps encore. Notre Ambassade à Colombo s'efforce en ce moment de détourner une menace de nationalisation qui plane sur une maison suisse⁶. Tandis qu'une réponse négative dans l'affaire du projet de météorologie pourrait créer une impression défavorable, une réponse affirmative immédiate risquerait de nous priver d'un atout dans d'éventuelles négociations.

1. *Notice*: CH-BAR#E2005A#1985/101#719* (t.311.2). Rédigée par P. Luciri.

2. *Lettre de F. Châtelain à E. Thalmann du 7 mai 1974*, dodis.ch/40756.

3. *Sur cette problématique, cf. doc. 112*, dodis.ch/38914, en particulier note 4.

4. *Lettre de R. Wilhelm à F. Châtelain du 17 juin 1974*, dodis.ch/40236.

5. *Sur ce projet financé par la Suisse dans le cadre de l'Organisation météorologique mondiale, cf. la notice de P. Wiesmann à M. Heimo du 3 juin 1975*, dodis.ch/40237 et la proposition de projet N° 107 de H. Joss du 18 août 1975, dodis.ch/40757.

6. *Sur la nationalisation de la société Lanka Baur Holding SA, cf. la notice de W. Fust à P. Luciri du 25 avril 1975*, dodis.ch/40242 et la notice de P. Luciri à P. Graber du 2 mai 1974, dodis.ch/40241.

